



Fin de CDD, abandon de poste ?

Par **Combaret oceane**, le **04/01/2018** à **02:22**

Bonjour,

Voici ma situation, j'ai travaillé du mois de mai jusqu'au 19 décembre dans une grande enseigne. J'ai effectué mon premier CDD jusqu'à terme sans problème qui a par la suite été renouvelée jusqu'au 31 décembre normalement. Hors, je suis partie des le 19 décembre et me suis mise en arrêt de travail pendant une semaine. A la fin de cet arrêt que je n'ai Pas renouveler, je ne suis pas retourné au travail.

Aujourd'hui je n'ai eu aucun appel de mon employeur, et je n'ai toujours pas reçu ma paye qui normalement est versé le dernier jours du mois alors que mes collègues l'ont reçu.

Que dois-je faire ? Merci beaucoup

Par **P.M.**, le **04/01/2018** à **08:38**

Bonjour,

Je ne sais pas comment vous avez pu vous mettre en arrêt alors que c'est le médecin traitant qui peut en prescrire un si votre état de santé le justifie...

Il conviendrait déjà de prendre contact avec l'employeur pour savoir si votre solde de tout compte est prêt puisque comme il est quérable, vous devez normalement aller le chercher...

Par **Combaret oceane**, le **04/01/2018** à **09:13**

Bonjour,

Quand je dis que je me suis mise en arrêt de travail, c'est que j'ai été voir un médecin pour qu'il me mette en arrêt de travail, ça ne se fait pas tout seul bien évidemment.

Merci

Par **P.M.**, le **04/01/2018** à **09:24**

Alors autant utiliser bien évidemment la bonne formulation et vous êtes allée consulter un médecin qui a décidé de vous prescrire un arrêt-maladie, cela évite de penser qu'il puisse être

de complaisance en utilisant l'argent public...

Par **Combaret oceane**, le **04/01/2018** à **09:35**

Oulah vous cherchez la petite bête vous. Je ne suis pas ici pour être jugée face à des des personnes qui ne daigneront pas m'aider

Cordialement,
:)

Par **P.M.**, le **04/01/2018** à **09:55**

Je ne cherche pas la petite ou la grosse bête mais répond à un sujet avec des termes précis sur un forum juridique donc avec rigueur...

Il n'y a donc aucun jugement et en plus j'ai répondu à votre interrogation car je ne pensais pas que vous puissiez imaginer que c'est l'employeur qui allait vous appeler suite à un abandon de poste...

Par **Combaret oceane**, le **04/01/2018** à **10:16**

Alors excusez moi de pas avoir les bons termes précis si c'est ce qui vous dérange ! Dans tout les cas je demandais ce qui allait se passer car ce n'est pas un réel abandon de poste étant donné que je n'ai loupé qu'une semaine. En vous remerciant
Bonne journée

Par **youris**, le **04/01/2018** à **10:18**

bonjour,
comme cela a été indiqué, vous devez contacter votre employeur pour savoir si votre solde est prêt et qu'il vous appartient d'aller le chercher puisque il est quérable.
ce n'est pas à votre employeur de vous contacter puisque vous êtes parti sans en informer votre employeur.
salutations

Par **P.M.**, le **04/01/2018** à **12:20**

Un abandon de poste ne se calcule pas en fonction de sa longueur et vous aviez cette fois utilisé le bon terme mais en l'occurrence peu importe à propos du solde de tout compte, simplement vous n'avez pas droit à l'indemnité de fin de contrat...

Il ne se passera rien si vous ne prenez pas vos dispositions pour aller chercher le solde de tout compte...

Par **Combaret oceane**, le **05/01/2018** à **14:16**

Alors excusez moi de pas avoir les bons termes précis si c'est ce qui vous dérange !
Dans tout les cas je demandais ce qui allait se passer car ce n'est pas un réel abandon de poste étant donné que je n'ai loupé qu'une semaine. En vous remerciant
Bonne journée

Par **P.M.**, le **05/01/2018** à **15:15**

Bonjour,
J'ai déjà répondu à ce même message le 04/01/2018 à 12:20...